

# HISTORIQUE DES RUES

## HISTORIQUE DES RUES



Rouette du Néjà

Le 11 décembre 1998, le conseil municipal a décidé, en dénommant les rues, de célébrer officiellement le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en attribuant son nom à la place de la mairie.

Les Lignerollais, associés au choix des noms, ont voulu conserver leurs lieux-dits, traces de noms et de langues oubliées. Témoins de la lente élaboration de notre paysage, ces termes aujourd'hui insolites méritent quelques explications.

Les plus anciens noms de villages évoquent les défrichements du Moyen Âge. Les nouvelles terres agricoles de la *villa Lanariolas*, mentionnée en 1158, dominaient la vallée du Cher, axe de communication. Des forteresses-refuges protégeaient habitants et récoltes, comme en témoignent **La Garde, Château-Gaillard et La Mothe**, avec sa motte féodale encore visible dans le paysage.

Les autres villages désignent le relief de leur emplacement : **Le Mont, La Viale** (Val), **Le Peu** (plateau), **Les Cougours** (gour = dénivellation abrupte vers la rivière).

La végétation et les cultures rappellent différentes époques : **Le Breuil**, mot gaulois, désignait un bois ; **Les Bregières**, les bruyères qui le bordaient ; **Les Chaumes**, la culture des céréales ; **Les Clos**, celle des vignes.

Les noms patois parvenus jusqu'à nous n'ont pas toujours un sens très clair. **Les Agrôles** se traduisent par les corbeaux, toujours présents dans notre paysage. **La Caille** n'a rien à voir avec l'oiseau homonyme : elle indique un sol caillouteux.

Au **Néjà**, le ruisseau qui donne son nom au chemin débordait-il parfois pour « noyer » les champs proches, ou bien quelqu'un s'était-il réellement noyé en le franchissant un jour de crue ? L'origine reste incertaine.

Comment expliquer **Sérignat**, parfois écrit **Solignat** dans le passé ? Peut-être la *villa* appartenant à Soliniac. Ces anciennes maisons de vigneron se rattachaient au village du Breuil au XIX<sup>e</sup> siècle. Encore plus mystérieux reste le sens des **Ajayoux** et des **Pontets**, au départ simples noms de parcelles.

Le **chemin du Rocquet** pouvait évoquer le rocher ou peut-être le nom d'un utilisateur habitant à proximité, comme le chemin de Jeanrot ou le passage de Victor.

Pendant longtemps, les déplacements se faisaient essentiellement à pied. Ces chemins « à talon », simples passages, étaient nombreux ; les **rouettes**, chemins creux serpentant entre haies et talus ; les **vieus**, voies plus importantes, n'avaient pas cependant la taille des **charrières**, utilisées par les voitures à cheval.

Les choix de nouvelles appellations ont été faits pour garder la mémoire d'activités séculaires aujourd'hui quasiment disparues. La vigne, culture dominante sur les coteaux ensoleillés du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle, était omniprésente. La **rouette des vignes** située à Mont devait exister dans tous les villages. Les **celliers**, encore bien visibles au Petit Cougour, étaient présents dans chaque maison. Mais combien de temps encore pourrons-nous déguster le **vin gris** de Lignerolles ?



Vendanges au Petit Cougour

Le **chemin de l'Alambic** au Breuil garde le souvenir des deux derniers distillateurs ambulants du XX<sup>e</sup> siècle : Jean Civade et Adrien Gagnepain. La campagne finie, leurs machines étaient rangées dans deux celliers voisins.

Les artisans du bourg étaient sans doute plus nombreux aux siècles précédents, mais le forgeron **Robert Messioux** et le charron **Riquet Thévenin** sont toujours parmi nous, même si leurs activités se sont arrêtées avec le progrès. Leurs ateliers ont servi pour situer les rues correspondantes.

L'atelier du charron Blaise Thévenin au début du siècle



Le **chemin du Moulin** du Grand Cougour gardera la mémoire de cette activité majeure de Lignerolles : chaque village possédait le sien le long du Cher.

Les activités de loisirs de notre époque redécouvrent la richesse des paysages de la vallée, et la rue des **Gorges du Cher** fait le lien entre le passé de notre commune et son avenir.

Source : BM-N°18-2000-2001, page 14

